FO signe l'accord sur la formation à Safran

Le 27 juillet 2021

Ce mardi 27 juillet 2021, après 16 réunions de négociation, la Coordination **FO** a signé au siège social du Groupe un nouvel *accord portant sur la formation et le développement des compétences*, applicable à l'ensemble du personnel en France.

Fer de lance dans cette négociation importante pour les salariés du Groupe, **FO** a obtenu l'engagement de Safran d'augmenter progressivement la durée moyenne de formation des salariés formés, passant de **18 heures en 2022 à 26 heures en 2025**. Nous avons également obtenu la garantie pour chaque salarié **d'une formation tous les 4 ans** en plus des formations obligatoires habituelles.

Nouveauté de l'accord :

Après accord du manager, les salariés pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique pour construire leur projet de carrière avec :

- **le financement de la formation,**
- **sa réalisation sur le temps de travail,**
- **la reconnaissance du diplôme ou de la certification obtenue,**
- **les évolutions professionnelle et financière,**
- **et si changement de métier, une proposition de poste dans les 6 mois.**

Si la formation concerne un métier en transformation mais n'est pas présente dans l'offre du Groupe, FO a obtenu qu'elle puisse se faire en tout ou partie sur le temps de travail et que Safran la finance à 50 % en ajoutant jusqu'à 3 000 € sur le Compte Personnel de Formation.

« Pour FO, cet accord apporte des solutions pour développer nos savoir-faire, ressortir plus forts de la crise et assurer ainsi la pérennité de nos emplois en France. ».

Soutien, conseils, entraide :

Adhérez à FO Safran !

CONTACT :

contact@fo-safran.com

06 43 01 92 50

fo-safran.com

Suivez-nous !